



**Conditions Générales de Vente**  
**Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie**  
**V0126**

*Table des matières*

Désignation.....	2
Documents contractuels.....	2
Prix, facturation et règlement .....	2
Règlement par un OPCO.....	2
Pénalités de retard .....	3
Refus de commande.....	3
Débit et remplacement d'un stagiaire.....	3
Annulation, absence ou interruption d'une formation .....	3
Descriptif et programme des formations .....	4
Propriété intellectuelle et copyright .....	4
Informatique et libertés .....	4
Loi applicable.....	5
Attribution de compétence .....	5

# Conditions Générales de Vente

• • •

À la suite de la commande d'une formation, le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente.

## Désignation

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie.
- **Stagiaire** : personne physique participant à une formation.
- **OPCO** : opérateurs de compétences chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## Documents contractuels

A la demande du Client, le Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie lui fait parvenir une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi.

Si le Client n'est pas encore adhérent pour l'Association du Réseau de Chirurgie Pédiatrique Occitanie, il s'engage à adhérer et règle la cotisation annuelle d'un montant de 30 euros (les formations ne pouvant être délivrées qu'aux membres de l'Association).

Le Client engage le Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie en lui retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial pour la convention ainsi que l'appel à cotisation.

L'inscription est définitivement validée lorsque la convention signée par le client est reçue par nos services.

Le Client reçoit alors des services du Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie les modalités pratiques (lieu, dates et horaires) des séances de formation ainsi que la convocation et le questionnaire des besoins et attentes du stagiaire.

A l'issue d'une session de formation continue, une attestation de présence est adressée au Client et au service formation du Client.

A l'issue d'une session de DPC, une attestation de présence et une attestation de participation à un programme de DPC sont adressées au Client et à son service formation.

## Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués TTC. Toute formation commencée est due en totalité. Les factures sont payables à l'ordre du Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie après service fait.

## Règlement par un OPCO

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'OPCO dont il dépend, il appartient au Client de :

- ❖ Faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de l'acceptation de sa demande,
- ❖ Indiquer explicitement sur la convention et de joindre au Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie une copie de l'accord de prise en charge,
- ❖ S'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au Client.

Le cas échéant, le remboursement des avoirs par le Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie est

## Conditions Générales de Vente

• • •

effectué sur demande écrite du Client accompagnée d'un relevé d'identité bancaire original.

### Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

### Refus de commande

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation dispensée par le Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, le Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

### Dédit et remplacement d'un stagiaire

En cas de dédit signifié par le Client au Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, le Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie offre au Client la possibilité :

- De repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure après accord éventuel de l'OPCO,
- De remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

### Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par le Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation du Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement au Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, le Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de sept jours ouvrés avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation,
- Si l'annulation intervient moins de sept jours ouvrés avant le démarrage de la formation, sauf cas de force majeure : les frais d'annulation sont égaux à 5% du prix de la formation.

Sauf cas de force majeure, la non-présentation du Stagiaire à la date de début de la formation, sans annulation préalable, donne lieu à un versement d'indemnités d'annulation à l'organisme de

N° de SIRET : 752155671 00023

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 73 31 06 794 31 auprès du préfet de région de Midi-Pyrénées

Adresse : 24 Impasse de la Flambière – 31300 TOULOUSE

## Conditions Générales de Vente

• • •

formation d'un montant égal à 5 % du prix de la formation indiquée sur la commande.

Toute interruption ou abandon de la formation, par le Stagiaire après son commencement donne lieu à un versement à l'organisme de formation d'indemnités d'annulation dont le montant est calculé comme suit :

- En cas d'assiduité inférieure à 25 %, une indemnité forfaitaire correspondant à 25 % du prix de la formation,
- En cas d'assiduité comprise entre 25 % et 80 %, le prix payé est calculé au prorata de l'assiduité,
- En cas d'assiduité supérieure à 80 %, le prix total de la formation est versé à l'organisme de formation,
- L'interruption ou l'abandon de la formation par le stagiaire, justifié par un cas de force majeure, donne lieu à un paiement de l'organisme de formation au prorata de l'assiduité du Stagiaire.

L'annulation effectuée par l'organisme de formation avant la date de début de la formation ne donne lieu à aucun règlement.

### Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur le catalogue de formations sont fournis à titre indicatif.

Les intervenants ou le responsable pédagogique se réservent le droit de modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

### Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par le Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès du Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie.

Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

### Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client au Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels du Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie pour les seuls besoins desdits stages.

Seul le personnel habilité du Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie aura accès à ces données.

Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

La durée de conservation des données du Client est précisée dans le Règlement de Protection des Données du Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie.

N° de SIRET : 752155671 00023

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 73 31 06 794 31 auprès du préfet de région de Midi-Pyrénées

Adresse : 24 Impasse de la Flambière – 31300 TOULOUSE

## Conditions Générales de Vente

• • •

Enfin, le Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

### **Loi applicable**

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre le Réseau de chirurgie pédiatrique Occitanie et ses Clients.

### **Attribution de compétence**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive des tribunaux de Toulouse.